

LE COURONNEMENT DU CZAR



L'arrivée des insignes du couronnement à Moscou.—(voir les insignes vol. I, page 605)

LES ÉLECTIONS EN SUISSE

Dans aucun pays du monde on ne vote autant qu'en Suisse : nominations des conseillers municipaux ; modifications aux lois constitutionnelles, lois soumises ou *referendum* ; qu'il s'agisse de lois fédérales ou de lois cantonales, les vingt-deux cantons de la Suisse votent sans désespérer à peu près toute l'année.

La façon dont le vote doit être émis étant laissée au choix des cantons pour la plupart des cas diffère beaucoup de l'un à l'autre.

Ces différents systèmes ne présentent rien d'intéressant. Autre chose est des *landsgemeindes* (réunion des communes du pays) qui existent encore dans certains cantons. Ces assemblées en plein air rappellent l'ancien *forum* : c'est le mode de votation primitif.

Au jour désigné, généralement le premier dimanche du mois, le peuple se rassemble dans une vaste prairie. Les hommes ont revêtu le costume de fête : ils doivent encore aujourd'hui porter l'épée, sinon ils ne peuvent voter. Plusieurs la portent sous le bras ou attaché à leur parapluie. Après la messe le peuple se rend en procession avec bannières et musique, au lieu de réunion, précédé par les huissiers revêtus de l'antique costume du canton. Le peuple se range autour de l'estrade élevée pour la circonstance ; le *landamman* (maire) expose dans un discours clair, les événements de l'année, les lois élaborées et appelle la bénédiction de Dieu, sur le peuple qui va délibérer. Autrefois le peuple souverain prononçait la peine de mort contre les criminels, ou appliquait des peines moins lourdes ; aujourd'hui il vote sur les lois cantonales et élit ses magistrats. La discussion se fait avec ordre quelque soit l'excitation des partis. Les discours achevés on vote à mains levées. A l'épreuve du pour ou du contre chaque votant lève longtemps la main en agitant vivement les doigts. Les huissiers sont juges du résultat, sans appel, les protestations sont excessivement rares. On en cite une cependant. Trois épreuves ayant donné un résultat douteux, les deux parties défilèrent à droite et à gauche de l'estrade. Le pointage fait donna 4,000 voix pour et 4,400 contre. On comprend l'embarras dans lequel s'étaient trouvés les huissiers pour se prononcer.